

La filière des toits solaires se bonifie

■ La capacité de production des installations photovoltaïques dans les établissements publics et dans l'industrie est d'environ 8,5 mégawatts ■ Un cadastre solaire est en cours de mise en place afin de monitorer l'évolution de la puissance installée ■ Les perspectives dans le résidentiel sont prometteuses, mais restent tributaires du cadre légal qui n'englobe pas toutes les possibilités technologiques comme l'autoproduction.

Au Maroc, le photovoltaïque a prouvé sa rentabilité. Les toits solaires, en tant que nouvelle filière, est en train de prendre du terrain, à tel point que Said Mouline, directeur général de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), a déclaré récemment qu'elle «devient l'exemple» en matière de développement des énergies renouvelables. En attestent plusieurs expériences qui entrent dans le cadre de la démarche appelée «exemplarité de l'Etat», prônée au sein du public. A titre d'exemple, le ministère des finances a mis récemment en place une installation photovoltaïque, d'une capacité de 200 Kilowatt (Kw), sur le toit de son siège. Pas plus tard que la semaine dernière, les Abattoirs de Casablanca ont achevé la construction d'une centrale solaire composée de 4 374 plaques et d'une puissance de 1 596 Kw, grâce à un financement de la Commune de Casablanca de 11,8 millions de dirhams.

Dans le privé, les toits solaires se développent plus rapidement. Motivés par la nécessité de couvrir une partie de leurs besoins énergétiques, les opérateurs privés vont parfois jusqu'à installer des centrales au sol de grande capacité.



Jusqu'à présent, une agrégation de plusieurs données au sein de l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (Iresen) a permis d'estimer le chiffre de 8,5 mégawatts comme capacité de production des installations photovoltaïques, toits solaires et centrales au sol, aussi bien dans l'industrie que les établissements publics. Cela reste une estimation.

Ce qui est en revanche sûr est que les chiffres de la

douane permettent de ressortir en 2017 un volume d'importation d'équipements solaires de 20 260 000 kilos, ce qui équivaut à plus de 879 MDH. En ce qui concerne les exportations, elles ont seulement enregistré un volume de 36 669 kilos d'équipements en 2017. «Mais cela comprend même les grands projets. Nous n'avons malheureusement aucun moyen de connaître la part des toits solaires et des centrales au sol. Nous attendons la mise en place du cadastre solaire», souligne Ahmed Benlarabi, responsable Partenariats et Business Développement au sein de l'Iresen (voir encadré).

Les perspectives sont prometteuses

La filière a encore de beaux jours devant elle. Une installation PV, toit solaire ou carrément une centrale au sol, peut contribuer jusqu'à la réduction de 70% des besoins énergétiques des unités de production fonctionnant pendant la journée. Ce qui est en mesure d'en accélérer l'amortissement de l'investis-

encadrée par la loi.

La bonne nouvelle, c'est qu'un projet de loi est déjà en gestation. Il vise à encadrer toutes les problématiques de l'autoproduction. Une fois l'injection citée mise en place, elle ouvrira la voie au Net metering ou Autoconsommation PV, mécanisme permettant un client en autoconsommation d'injecter le surplus sur le réseau et de recevoir, pour chaque kWh injecté, une compensation à déduire de sa facture d'électricité. Mais on n'en est pas encore là. Il y a même une possibilité de mettre en place des micro-réseaux où le partage d'exploitation photovoltaïque est possible entre un site industriel et un autre site résidentiel. «Toutes ces innovations technologiques attendent un cadre légal qui les intègre. Actuellement, l'entreprise Eaton produit déjà au Maroc des systèmes de stockage de l'énergie solaire à base de batteries de deuxième vie. Plusieurs procédés de stockage ont été inventés et permettent la baisse des coûts», conclut Badr Ikken ■

HICHAM AIT ALMOUH

Un cadastre solaire en cours de mise en place

C'est une étape importante qui va permettre de monitorer l'évolution de la surface des modules photovoltaïques installés dans les villes. Selon Badr Ikken, directeur général de l'Iresen, trois villes se sont déjà dotées de cet instrument en attendant sa généralisation. Il permettra de peaufiner les données statistiques, surtout celles des équipements importés, et donner une idée exacte sur la puissance installée. «Nous aurons continuellement une image précise de l'évolution des installations photovoltaïques, ce qui permettra de nous donner des chiffres très précis», a-t-il souligné ■

**MOTIVÉS PAR LA
NÉCESSITÉ DE COUVRIR
UNE PARTIE DE LEURS
BESOINS ÉNERGÉTIQUES,
LES OPÉRATEURS PRIVÉS
VONT PARFOIS JUSQU'À
INSTALLER DES CENTRALES
AU SOL DE GRANDE
CAPACITÉ**

sement. Néanmoins, un défi se pose en ce qui concerne le résidentiel, où la consommation d'énergie au cours de la journée varie autour de 30% seulement. «Cela pose plusieurs problématiques, comme celle du stockage de l'énergie solaire», souligne Badr Ikken, directeur général de l'Iresen. Autre problématique qui bride le solaire de manière générale, l'injection du surplus autoproduit par les opérateurs privés dans le réseau public d'électricité n'est toujours pas